



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 15 septembre 2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2020-09-15_1885

L'Haÿ-les-Roses – Révision des modalités
de mise à disposition au public du dossier
de modification simplifiée n°2 du PLU

L'an deux mille vingt, le 15 septembre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis au théâtre de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 9 septembre 2020.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry-Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. BENETEAU	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Présente		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Présent		P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Absent		-
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent ⁽³⁾	Mme BENSARSA REDA ⁽⁴⁾	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREYMONT Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Présente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Yvry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	Mme JANODET	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Présente		P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	M. JEANBRUN Vincent	Présent		P

Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Présent		P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Absente		-
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. LADIRE	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. SEGURA	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Représentée	Mme ABDOURAHAMANE	P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Viry-Chatillon	Mme MERRINA Arielle	Représentée	M. VILAIN	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	M. AGGOUNE	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	Mme KIROUANE	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Présente (2)	Mme EBODE ONDOBO (1)	P
L'Haÿ-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		C
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. GUILLAUME	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. ID ELOUALI	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	M. GAULIER	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	M. BOUYSSOU	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry-Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Absente		-
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	M. PANETTA	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	M. DUFOUR	P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. LEPRETRE	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry-Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	M. SAUERBACH	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Absent		-

(1) Jusqu'à la délibération n° 1880

(2) A partir de la délibération n° 1881

(3) Jusqu'à la délibération n° 1882

(4) A partir de la délibération n° 1883

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
1875 à 1880	80	17	97
1881 à 1882	81	16	97
1883 à 1962	80	17	97

Exposé des motifs

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de L'Haÿ-les-Roses a été approuvé par le Conseil Territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly- Seine-Bièvre du 26 septembre 2016 et a fait l'objet d'une première modification simplifiée approuvée le 7 novembre 2017.

La commune a poursuivi en parallèle sa réflexion sur les secteurs d'aménagement répertoriés au titre des OAP notamment sur les secteurs retenus au titre du NPNRU de Lallier-Bicêtre et de la ZAC Paul Hochart, correspondant aux zones UG et UP du PLU.

L'avancée des études et la validation d'éléments de programme nécessitent que certaines dispositions ponctuelles du PLU soient adaptées pour la réalisation des équipements publics à construire dans ces zones.

Ces évolutions mineures du PLU ont pour objet :

- D'adapter la règle relative à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques – exception pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif en zone UG et UP (articles UG6 et UP6) ;
- D'adapter la règle relative à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives – exception pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif en zone UG et UP (articles UG7 et UP7) ;
- D'assouplir l'article UP 11-3-2 relatif au traitement des façades pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Ces éléments ne portent pas atteinte au projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et n'ont pas pour effet de réduire ni un espace boisé classé, ni une zone agricole, naturelle ou forestière, ni une protection édictée en raison des risques de nuisances ou pour la qualité des sites et des paysages.

Ces modifications à apporter rentrent donc dans le champ de la procédure de modification. Compte tenu de leur impact mineur sur le PLU, et conformément aux articles L 153-36 et suivants du code de l'urbanisme, une procédure de modification simplifiée peut être engagée.

La procédure de modification simplifiée prévoit que le dossier soit mis à disposition du public pendant un mois et que les modalités de cette mise à disposition soient préalablement définies par l'autorité compétente en matière de PLU. Une première mise à disposition, dont les modalités ont été définies par délibération du 23 juin 2020, s'est déroulée du 6 juillet au 7 août 2020. Parmi les modalités, deux n'ont pu être mises en œuvre. Afin de ne pas fragiliser juridiquement la procédure de modification simplifiée, il est préférable de procéder à une nouvelle mise à disposition et d'en définir les modalités.

Les modalités proposées, adaptées à l'importance des modifications projetées, sont les suivantes :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée ainsi que d'un registre permettant au public de formuler ses observations **du 29 septembre au 30 octobre 2020 inclus** en mairie de L'Haÿ-les-Roses - 41 rue Jean Jaurès, aux heures et jours habituels d'ouverture, une adresse mail spécifique sera également créée à cet effet ;
- Mise en ligne du dossier sur le site internet de la ville de L'Haÿ-les-Roses et sur celui de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
- Parution dans un journal d'annonces légales du porter à la connaissance du public au moins huit jours avant la mise à disposition du dossier ;
- Affichage du porter à la connaissance du public au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de L'Haÿ-les-Roses pendant toute la durée de la mise à disposition.

Sur avis favorable du Conseil Municipal de L'Haÿ-les-Roses du 4 juin 2020, il est donc proposé au Conseil territorial d'approuver les modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de L'Haÿ-les-Roses.

DELIBERATION

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L.153-45 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la non-saisine des commissions décidée par le président conformément à l'ordonnance n°2020-391 ;

Vu la délibération du Conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en date du 26 septembre 2016 approuvant le PLU de la commune de L'Haÿ-les-Roses ;

Vu l'arrêté du Président de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en date du 1^{er} avril 2020 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU ;

Considérant que les évolutions du PLU énoncées dans l'exposé ci-dessus entrent dans le champ d'application de la modification simplifiée ;

Considérant que pour cette procédure, le code de l'urbanisme prévoit une mise à disposition du public dont il convient de définir les modalités ;

Considérant qu'une première mise à disposition a été organisée du 6 juillet au 7 août inclus mais que deux modalités n'ont pu être accomplies,

Considérant qu'il convient de ce fait de procéder à une nouvelle mise à disposition du dossier de modification simplifiée,

Sur avis favorable du Conseil Municipal de L'Haÿ-les-Roses du 4 juin 2020 ;

Entendu le rapport de M. Camille Vielhescaze ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité,

1. Définit les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de L'Haÿ-les-Roses de la manière suivante :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée ainsi que d'un registre permettant au public de formuler ses observations du 29 septembre au 30 octobre 2020 inclus en mairie de l'Haÿ-les-Roses - 41 rue Jean Jaurès, aux heures et jours habituels d'ouverture, une adresse mail spécifique sera également créée à cet effet ;
- Mise en ligne du dossier sur le site internet de la ville de l'Haÿ-les-Roses et sur celui de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
- Parution dans un journal d'annonces légales du porter à la connaissance du public au moins huit jours avant la mise à disposition du dossier ;
- Affichage du porter à la connaissance du public au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de l'Haÿ-les-Roses pendant toute la durée de la mise à disposition.

2. Précise les mesures de publicité de la présente délibération :

- Publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
- Affichage au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de l'Haÿ-les-Roses pour une durée d'un mois.

3. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France.
4. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 96 – Contre 1



A Vitry-sur Seine, le 17 septembre 2020
Le Président

MICHEL LÉPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture 21 septembre 2020
ayant été affichée le 22 septembre 2020

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.